

CHARTE ACHATS RESPONSABLES



ZURFLÜH-FELLER
G R O U P E

PREAMBULE

Le Groupe Zurflüh-Feller, leader des composants pour volets roulants et rideaux métalliques, est engagé dans une démarche éthique, sociale et environnementale au travers de sa stratégie de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**.

La présente Charte Achats Responsables du Groupe définit les principes qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs.

L'objectif de cette charte est de partager les engagements du Groupe auprès de ses fournisseurs et de s'assurer de leur implication dans le développement durable par un cadre de référence commun.

Cette Charte témoigne de notre volonté d'intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble de nos métiers et de nos partenaires et de bâtir avec eux une bonne collaboration dans la confiance.

Cette Charte attend ainsi de ses fournisseurs un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent, ainsi qu'un engagement à collaborer avec le Groupe pour la mise en œuvre du respect des principes décrits dans cette Charte, et si nécessaire à prendre toute mesure corrective appropriée.

En y adhérant le fournisseur s'engage pour lui-même et pour ses sous-traitants à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des principes et exigences qui y sont énoncés.



Thierry JEANMART
PDG du Groupe ZURFLÜH-FELLER

1. LES ENGAGEMENTS DU GROUPE VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

Le GROUPE ZURFLÜH-FELLER s'engage à :

EQUITE ET TRANSPARENCE :

- ▶ Sélectionner ses fournisseurs selon un processus d'achats transparent, équitable et impartial, en fonction de critères prédéfinis et objectifs.
- ▶ Fournir au cours d'un appel d'offres les mêmes informations aux soumissionnaires, demander les mêmes délais, et évaluer les offres suivant les mêmes critères.
- ▶ Intégrer dans les appels d'offres, dans la mesure du possible en fonction des critères techniques et économiques, des clauses sociales, environnementales ou d'emploi local.
- ▶ Traiter ses fournisseurs avec loyauté, honnêteté, équité et respect.

INTEGRITE :

- ▶ Prévenir et traiter les conflits d'intérêts potentiels, directs ou indirects. Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, les acheteurs ou prescripteurs doivent agir dans l'intérêt du **Groupe ZURFLÜH-FELLER** sans que leur intérêt personnel, familial ou relation amicale n'interfère dans leurs décisions professionnelles.
- ▶ Respecter les règles éthiques de comportement individuel. Pour tous les achats, et pour les appels d'offres, les acheteurs et les prescripteurs doivent refuser tout cadeau ou avantage susceptible d'avoir une incidence sur l'attribution du marché.
- ▶ Éviter toute situation de dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties.
- ▶ Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques transmises par le fournisseur.

ENVIRONNEMENT :

- ▶ Prendre en compte dans la mesure du possible la performance RSE de ses fournisseurs dans ses choix.
- ▶ Communiquer régulièrement et de manière cohérente, à propos du Programme Achats Responsables du Groupe.

PROFESSIONNALISME :

- ▶ Construire avec ses fournisseurs des relations sur le long terme, dans une démarche d'amélioration commune et continue. Le Groupe pourra accompagner ses fournisseurs stratégiques à se perfectionner si leurs résultats s'avèrent inférieurs aux pratiques requises en cas de demande spécifique de leurs parts.
- ▶ Maintenir un dialogue constant avec ses fournisseurs sur sa capacité à respecter cette Charte et sur la mise en place de plan d'action appropriés.

2. LES ENGAGEMENTS ATTENDUS DES FOURNISSEURS VIS-A-VIS DU GROUPE ZURFLÜH-FELLER

Les fournisseurs s'engagent à :

ENJEUX ETHIQUES :

- ▶ Respecter la réglementation des pays dans lequel ils opèrent ainsi que les directives de l'**OCDE** en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
- ▶ Respecter les principes éthiques du Groupe ainsi que son code de conduite pour lutter contre la corruption et les conflits d'intérêt.
- ▶ Respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infraction économiques, notamment au financement du terrorisme, blanchissement d'argent, embargos trafics d'armes et stupéfiants.

ENJEUX SOCIAUX ET DROITS HUMAINS :

- ▶ Respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- ▶ Respecter la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au Travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'Homme.

▶ A N'AVOIR AUCUN RECOURS AUX PRATIQUES SUIVANTES :

- Travail des enfants,
 - Toute forme qui pourrait être qualifiée d'esclavage, de travail forcé ou obligatoire, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire,
 - Toute distinction entre les personnes en fonction de leur(s) âge, sexe, conviction religieuse, opinions politiques, orientation sexuelle, origine sociale ou ethnique, handicap, situation de famille, nationalité, patronyme ou apparence physique.
- ▶ Garantir des conditions de travail décentes et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et sécurité au travail de ses collaborateurs.
 - ▶ S'engager à respecter la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ainsi que le droit d'organisation et de négociation collective de leurs employés.
 - ▶ S'engager à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances et sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

- ▶ Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement.
- ▶ Réduire l'impact environnemental de leurs sites, produits et activités, et contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées.
- ▶ Proposer des solutions permettant de réduire l'impact environnemental des produits ou services vendus, notamment l'empreinte carbone.
- ▶ S'efforcer de réduire les consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et responsabiliser leurs collaborateurs sur la réduction et/ou le traitement des déchets.

Le **GROUPE ZURFLÜH-FELLER** se réserve la possibilité de procéder à des audits permettant de contrôler le bon respect des engagements du fournisseur.

Le fournisseur devra informer de tout incident ou non-respect de ces engagements sur les produits ou services livrés au Groupe et devra prendre les mesures correctrices dans les plus brefs délais.

ADHÉSION À LA CHARTE ACHATS RESPONSABLES DU GROUPE ZURFLÜH-FELLER

Je, soussigné(e), confirme par la présente :

- ▶ Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte Achats Responsables du **GROUPE ZURFLÜH-FELLER** ;
- ▶ Que nous adhérons et nous engageons à respecter ses principes, et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat ;
- ▶ Que nous informerons tous nos collaborateurs, et les encouragerons à suivre ces principes ;
- ▶ Que nous nous engageons à fournir tous les éléments d'évolution comme demandé

Nom de l'entreprise :

Nom et fonction du représentant :

En signant ce document, nous nous engageons à remplir toutes les exigences et obligations posées par la présente Déclaration. Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de fournir tout document justificatif demandé, nous confirmons notre volonté de mettre en place et réunir tous documents démontrant nos engagements vis-à-vis de ces exigences.

Pour toute incertitude ou si le Partenaire commercial avait connaissance de toute action inappropriée d'un employé du **GROUPE ZURFLÜH-FELLER**, il est encouragé à le signaler à son interlocuteur privilégié RSE ZURFLÜH-FELLER.

Fait à :

Le : / /

Signature :